



Contrat de vente signé mais bien non payé

Par **diouly_old**, le **11/09/2007 à 13:47**

BonjourrrrrJ'ai vendu un cheval le 14/08/07, nous avons fait un contrat de vente à cette date et le cheval devait être payé le 08/09/07 dès mon retour de vacances et nous devons effectuer le transport chez la nouvelle propriétaire le dimanche 10/09/07rrrrje viens enfin d'avoir le "nouvelle propriétaire" du cheval au téléphone qui me dit avoir eut un accident de voiture l'empêchant de monter à cheval (est ce vrai?)rnet elle ne veut donc plus acheter le cheval.rnrnLe cheval est donc toujours chez moi.Que dois je faire?

Par **Upsilon**, le **12/09/2007 à 14:01**

Contactez un avocat qui, au besoin, vous redirigera vers un huissier pour procéder à la vente forcée. rnrnLa vente est dite " parfaite " des rencontre de la volonté des 2 personnes, meme si son execution est retardée dans le temps (comme c'est le cas pour vous). rnrnFictivement, la vente est donc déjà faite meme si rien n'est versé et que l'animal n'est pas livré. rnrnVOus êtes donc en droit de demander :rn_ Vente forcée rn_ Résiliation de la vente pour inexécution de votre co contractant, avec demande de dommages et interets pour le préjudice subi (s'il existe). rnrnDe son côté, l'acquéreur pourra vous opposer une absence de cause dans le contrat (puisqu'il ne peut plus monter à cheval, il n'a plus de raison d'acquérir le cheval). Mais, fort honnetement, je doute que cela aboutisse !rnrnJe pense que vous avez vos chances de victoire,rnrnCordialement,rnrnUpsilon.